



Améliorer la connaissance environnementale

les réseaux de surveillance de la qualité des milieux
continentaux (rivières, plans d'eau et souterrains)
et littoraux (estuaires, eaux de transition)

BUDGET

21 millions d'euros/an
dont 5 millions pour le volet subventionné

La thématique « Améliorer la connaissance environnementale » s'organise principalement à partir de réseaux de surveillance et d'études générales subventionnés et à maîtrise d'ouvrage Agence.

OBJECTIFS

- ▶ Renforcer la surveillance pour orienter les maîtres d'ouvrages vers des résultats concrets
- ▶ Vérifier les progrès accomplis et orienter les actions de reconquête ou de maintien du bon état des masses d'eau
- ▶ Améliorer la surveillance de tous les types de masses d'eau (rivières, lacs, littoral, estuaires, eaux souterraines) par la mise en œuvre :
 - du cadre réglementaire national et de bassin relatif aux programmes de surveillance de la DCE¹ et de la DCSMM² pour les descripteurs qui leur incombent
 - des dispositifs de surveillance complémentaires afin de mesurer l'impact d'actions liées à la reconquête ou au maintien de la qualité de l'eau

Les réseaux de surveillance permettent l'acquisition de données standardisées sur le long terme. Le respect des protocoles d'acquisition et des protocoles de bancarisation facilitent la mobilisation et l'exploitation de ces données.

¹ DCE : Directive Cadre sur l'Eau

² DCSMM : Directive Cadre Stratégie Milieu Marin

4 grandes priorités du 12^e programme

- 1** Accompagner le développement des politiques de l'eau dans les territoires
- 2** Assurer les équilibres entre ressource disponible, usages et besoins des milieux en recherchant la sobriété et en déployant le mix de solutions pertinentes
- 3** Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur biodiversité
- 4** Protéger la qualité de l'eau

Finalité

Mieux connaître l'état et les dynamiques environnementales et anticiper les évolutions environnementales pour éclairer les politiques publiques et optimiser la gestion, partager les connaissances sensibiliser aux enjeux d'un territoire.

AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La surveillance en s'inscrivant sur des périodes longues permettra de documenter de façon fiable et objective les évolutions de la qualité de l'eau et des communautés aquatiques en lien avec le changement climatique notamment lors des événements extrêmes (assec, pic de chaleur, pluies extrêmes, crues...). Améliorer la connaissance environnementale, c'est identifier avec précision les impacts, les solutions et les moyens nécessaires pour répondre efficacement aux défis posés par le changement climatique. Cela passe notamment par la réduction de l'empreinte carbone des activités de surveillance, qu'il s'agisse de la consommation d'énergie, de la gestion des déchets ou des transports. Cette ambition s'inscrit pleinement dans le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, qui vise à renforcer la capacité d'adaptation des territoires tout en intégrant des pratiques durables dans les actions menées.



73%
de ce programme d'intervention
est destiné à des actions contribuant
à l'adaptation au changement climatique.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Améliorer la surveillance de tous les types de masses d'eau (rivières, lacs, littoral, estuaires, eaux souterraines) par :

- ▶ la mise en œuvre du cadre réglementaire national et de bassin relatif aux programmes de surveillance de la DCE et de la DCSMM en s'assurant de répondre aux critères d'évaluation/descripteurs qui leur sont attribués
- ▶ la mise en œuvre des dispositifs de surveillance complémentaires pour mesurer l'impact des actions menées en faveur de la préservation ou de la reconquête de la qualité de l'eau

Bancariser ces données environnementales liées aux milieux aquatiques.

OBJECTIFS DE RÉSULTATS

L'atteinte des objectifs de cette surveillance portera sur la bancarisation des données dans les bases nationales dédiées :

- ▶ pour les rivières et les plans d'eau : *Naiades*, <https://naiades.eaufrance.fr/>
- ▶ pour les eaux souterraines : *Ades*, <https://ades.eaufrance.fr/>
- ▶ pour le littoral : <https://surval.ifremer.fr/Presentation/Quadrige>, ainsi que sur le portail de bassin <https://adour-garonne.eaufrance.fr>

CONDITIONS D'ATTRIBUTION PRINCIPALES

Les aides de l'Agence pour la connaissance environnementale sont accessibles aux :

- ▶ collectivités territoriales, à leurs groupements ou délégataires
- ▶ aux organismes de recherche ou de protection de l'environnement
- ▶ ainsi qu'aux associations et les personnes morales disposant d'une légitimité pour conduire ces opérations

En revanche, les laboratoires d'analyses et les bureaux d'études, qu'ils soient publics ou privés, ne sont pas éligibles pour les actions de surveillance de l'ensemble des types de masses d'eau.

Pour toute opération faisant l'objet d'une demande d'aide pour la surveillance, les opérations éligibles doivent avoir été définies en concertation avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et répondre aux conditions suivantes :

- ▶ respecter les obligations réglementaires du programme de surveillance de la DCE et de la DCSMM
- ▶ respecter les formats de données quand ils sont standardisés par le SANDRE*
- ▶ s'engager à minima à 3 ans dans le cas des réseaux de suivi complémentaires

*SANDRE : Service National d'Administration des Données et Référentiels sur l'Eau.

OPÉRATIONS NON ÉLIGIBLES

Les opérations ne répondant aux objectifs opérationnels ainsi que :

- ▶ toutes les dépenses d'achat ou de réparation d'appareils de mesure de terrain ne sont pas éligibles, exceptées les mesures de hauteur d'eau en continu pour les eaux souterraines
- ▶ les aménagements pour effectuer



COMMENT DÉPOSER UNE AIDE ?

1. Sélectionner la thématique

« **Connaissance générale (études scientifiques), recherche et innovation, suivi des milieux et connaissance environnementale** ».

2. Sélectionner l'un des dispositifs d'aide associé présenté dans le tableau ci-dessous.



↑ TUTOS

Lien vers la plateforme Rivage :
rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

NATURE DE L'OPÉRATION	DISPOSITIF RIVAGE CORRESPONDANT	TAUX D'AIDE MAXIMUM
Opérations de recueil, structuration, bancarisation et mise à disposition des données environnementales relatives aux milieux aquatiques	Interprétation de données	50%
Opérations relatives aux réseaux de surveillance des eaux continentales superficielles (plans d'eau et rivières) et souterraines	Connaissance environnementale – Plans d'eau	70%
	Connaissance environnementale – Eaux souterraines	
	Connaissance environnementale – Rivières	
Opérations relatives aux réseaux de surveillance des eaux littorales	Connaissance environnementale – Littoral	80%

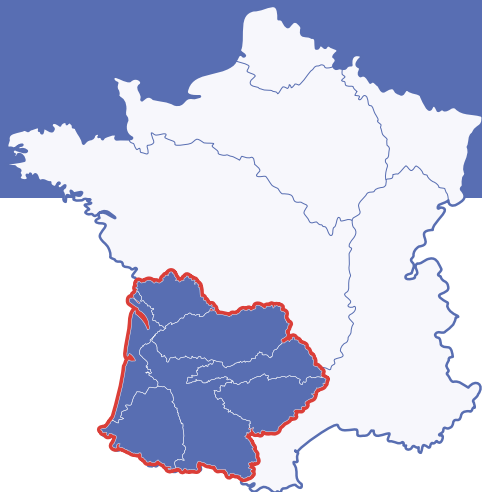


Taux d'aide
de **50** à **80 % max**

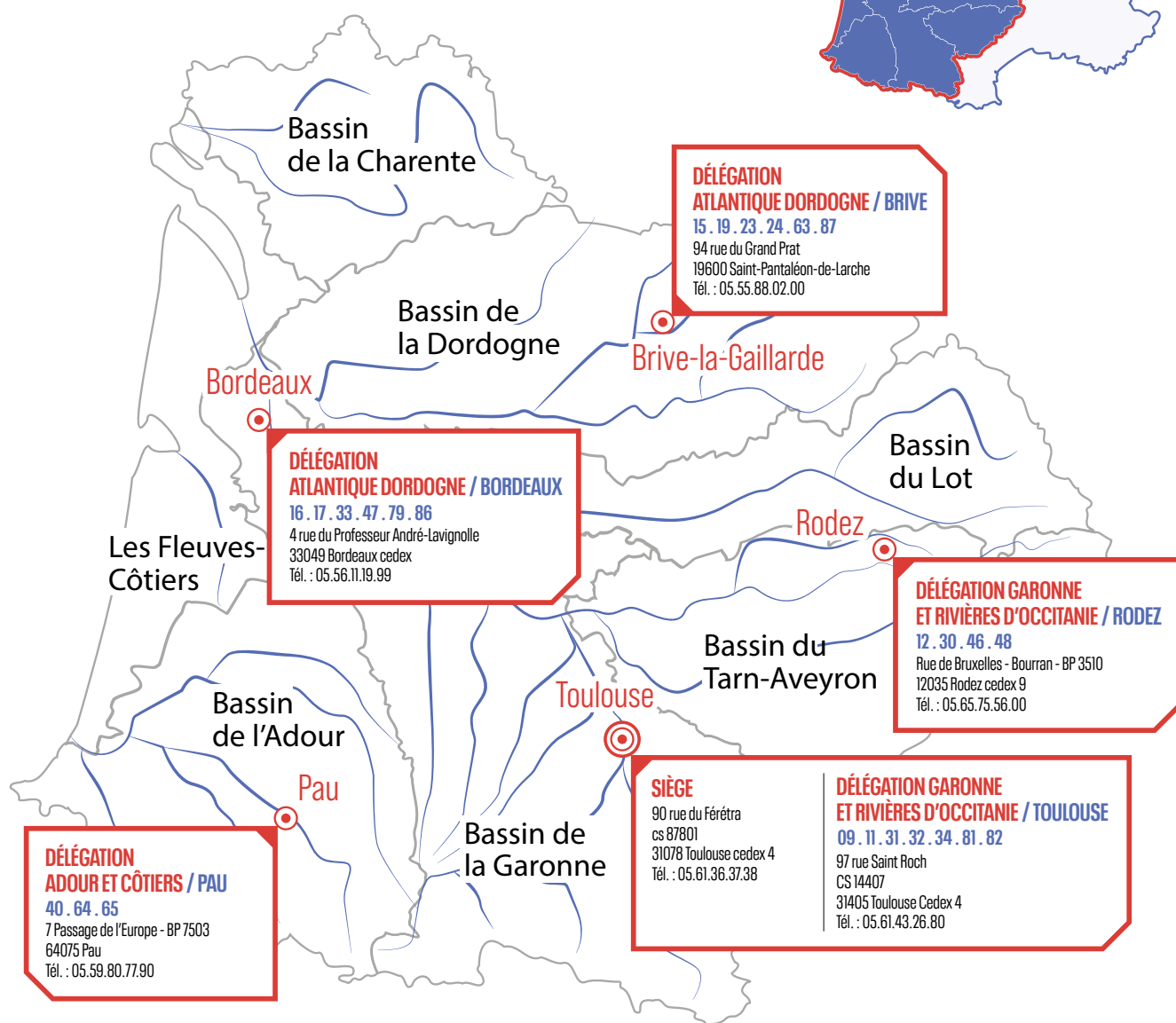
VOS INTERLOCUTEURS

UNITÉS TERRITORIALES :

- **TOULOUSE** : Ariège, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aude
- **BORDEAUX** : Charente, Charente-Maritime, Gironde, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Vienne
- **PAU** : Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées
- **RODEZ** : Aveyron, Gard, Lot, Lozère
- **BRIVE-LA-GAILLARDE** : Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne



🚰 SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN



Version de novembre 2025